

Le 10 février 2009

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV  
Votre dossier : R-3683-2009  
Notre dossier : R000302 CR

---

Chère consoeur,

Pour faire suite à la demande de la Régie dans sa lettre du 28 janvier dernier « *de donner avis de dans les meilleurs délais de la demande à toute personne susceptible d'être concernée par celle-ci (...)* », Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose copie de deux lettres transmises respectivement au chef du Conseil de la Nation crie de Mistissini ainsi qu'au maire de la Municipalité de Baie-James.

Par ailleurs, le Transporteur tient à informer la Régie qu'il est d'usage à Hydro-Québec d'informer préalablement les communautés locales pouvant être visées par un projet. En l'occurrence et conformément à cet usage, les représentants des affaires autochtones d'Hydro-Québec dans le cadre de leur travail avaient déjà informé le chef du Conseil de la Nation crie de Mistissini du dépôt du présent dossier à la Régie.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.

  
Carolina Rinfret

CR/oc  
Pièces jointes